



Dans ce numéro :

Subventions et droits communautaires	2
Les lotos....sources possible de financement !!!	2
Concours Européen d'éducation routière : Paris	3
Assemblée du Sport	3
Quand l'heure de la retraite sonnera	3
Athlètes non professionnels de haut niveau : la prise en compte	3
Réforme des collectivités	4
Anancy : des experts nommés	5
Les Jeux Paralympiques menacés	5
Rugby, Coupe du monde : mi-temps rallongée	5
Tennis, second tour de l'US Open	5
Un footballeur pro espagnol abandonne sa carrière	5
Un avion s'écrase en Russie	5
Kostas Kenteris et Ekaterini Thanou blanchis	5
Roberto Heras, blanchi aussi	5
94 LAttitude Sport : bilan	6
Nouveau partenariat avec Culture du Cœur	6
Echos 94	7

Enfin un projet à l'étude!!!

Depuis de nombreuses années, le CDOS que je préside, a essayé par ma voie, à de nombreuses reprises, de trouver une écoute pour parvenir à ce que le sport dispose d'un lieu commun pour mener à bien toutes ses missions d'intérêt général.

Il s'agit ni plus ni moins de trouver un bâtiment qui puisse accueillir tous les comités qui le souhaitent, en offrant tout ce qui est nécessaire à un bon fonctionnement : un accueil, des bureaux, des salles de réunion, des sanitaires, un réfectoire, des espaces pour du stockage de matériel et des archives etc. destinés au personnel et aux dirigeants.

On peut donc parler d'une Maison des Sports qui, dans les départements où il en existe et ils sont nombreux à en avoir une, se révèle comme un formidable levier de développement des activités sportives. Il génère des synergies et des mutualisations qui sont devenues absolument nécessaires en raison des évolutions de la société auxquelles le mouvement sportif se doit de répondre. Il sera créateur d'emplois et confortera ceux qui existent.

A la demande du Conseil Général, une enquête a été lancée conjointement avec le Service des Sports du Conseil Général pour connaître les besoins actuels et futurs. On constate qu'actuellement 54 comités ont répondu au questionnaire, et qu'ils sont favorables au projet, ce qui représente presque la totalité des comités, ce qui nous permet de pouvoir présenter un dossier bien argumenté.

Bien entendu, il ne s'agit en l'état que d'un projet mais qui a vocation à se réaliser, et pas à rester au fond d'un tiroir. Le Conseil Général qui procède à une restructuration de ses services n'a donc pas oublié le mouvement sportif, et nous pouvons envisager l'avenir d'une manière plus sereine.

La RGPP ne peut être un frein à l'existence d'organismes déconcentrés d'une Assemblée Territoriale, car dans la région Ile de France qui comprend 8 départements, comment imaginer une centralisation qui ne prendrait pas en compte ce qui constitue une exception géographique ? L'Ile de France en elle-même est un territoire trop vaste, trop divers dans ses composantes, pour se voir priver d'organes de proximité, pour le sport, mais aussi pour d'autres mouvements associatifs dont l'existence serait menacée à brève échéance.

Je pense donc que l'avenir ne peut s'envisager que s'il existe une volonté politique et je crois que celle-ci existe pour la première fois depuis mes trois mandatures au sein du CDOS.

Alors, comme on dit, on croise tous les doigts !!!

Subventions et droits communautaires

« une association sans but lucratif exerçant une activité économique d'intérêt général, et sollicitant un concours financier public, sera qualifiée d'entreprise au sens communautaire, et soumise à la réglementation des aides de l'Etat... »

On peut lire, sous la plume de Vincent Ouzoulias, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, dans l'Editorial de CO.EX.CO de Septembre, une analyse assez sévère de la fameuse circulaire Fillon du 18 janvier 2010. Cette dernière avait déjà fait l'objet d'un article dans notre Scoop 211 de mars 2011. Elle stipule ainsi qu' « une association sans but lucratif exerçant une activité économique d'intérêt général, et sollicitant un concours financier public, sera qualifiée d'entreprise au sens communautaire, et soumise à la réglementation des aides de l'Etat... ». Dès lors, on peut s'interroger sur le sens que l'on peut donner à une activité d'intérêt général, car l'Union Européenne, dans sa définition, ne s'adresse qu'aux Services Eco-

nomiques d'Intérêt Général (SIEG), celles qui exercent régulièrement une activité économique, ce qui est loin d'être le cas de toutes les associations sportives.



Si la circulaire n'interdit pas les subventions, elle limite le montant à 200 000 euros sur 3 ans, seuil qui regroupe toutes les aides publiques, ainsi que les mises à disposition de locaux, de personnels, etc. Le dépassement entraînerait donc de facto une subordination et une compensation d'un service public au même titre qu'une entreprise. Cette disposition

met en cause la capacité à agir librement selon les principes de la loi de 1901 et de la liberté associative. Nous rappelons qu'à l'occasion de la deuxième Conférence Nationale de la Vie Associative (CNVA), Martin Hirsch, au nom de M. Fillon, avait déclaré que « la politique publique envers les associations ne doit être ni uniforme, ni étouffante [...] elle doit préserver la spécificité associative ». On est donc en droit de penser que c'était une simple promesse qui n'engageait que celui qui l'avait énoncée.

Pour l'instant, cette règle ne semble pas être appliquée, mais son principe, si elle était mise à exécution, engendrerait un bouleversement considérable pour le financement public des associations.

Les lotos....sources possible de financement !!!

Si la loi du 21 Mai 1836 (eh oui 1836 !!!) stipule que les loteries de toutes espèces sont prohibées, elle ne s'applique pas dans le cadre de financements d'activités sportives et autres associations à but non lucratif.



Il existe deux cas :

- Une loterie ouverte à tous les publics qui dépasse donc le cercle des adhérents, et pour laquelle on doit solliciter l'autorisation du Préfet. Il n'existe pas de limite pour les gains et les inscriptions.

- Une loterie dans le cercle restreint des adhérents où

les participants peuvent gagner uniquement des lots, y compris des bons d'achats non remboursables. Les mises sont limitées à un maximum de 20 euros. Dans ce cas l'autorisation du Préfet n'est pas nécessaire.

Si la loi ne précise pas explicitement le nombre de loteries que peut organiser par an une même association, il est bon de se référer à une réponse gouvernementale de 1988 qui préconise de ne pas en organiser plus de trois par an.

Cette notion est importante au regard du bénéfice de l'exonération de tout impôt et taxe prévue au titre de six manifestations annuelles de soutien. Elles ne rentrent pas dans le calcul des 60.000 euros d'activités lucratives accessoires. Il est nécessaire de tenir une comptabilité des recettes et

dépenses en cas d'un éventuel contrôle des services fiscaux. La loi prévoit des sanctions lourdes en cas de manquement aux règles.

En dehors des questions juridiques qui ne sont pas négligeables, il est bon de connaître les divers aspects de ce type d'organisation qui demande une bonne préparation. Ainsi si on veut obtenir un bon résultat, il faut : bien choisir les dates, avoir les autorisations auprès de la mairie dans le cas d'une buvette, faire une déclaration à la SACEM en cas de diffusion de musique, avoir une salle appropriée, bien prévoir les lots, la publicité...sans oublier l'équipe de bénévoles.

En définitive, avant de se lancer dans ce type d'action, il faut bien évaluer les capacités de l'association à organiser une loterie, avant de penser aux bénéfices que l'on peut en recueillir.

« bien évaluer les capacités de l'association à organiser une loterie, avant de penser aux bénéfices que l'on peut en recueillir »

Concours Européen d'éducation routière : Paris accueille l'Europe du 16 au 19 Septembre !

Le Concours Européen d'éducation routière est le plus important regroupement en faveur de l'éducation routière auprès des jeunes âgés de 10 à 12 ans. 21 nations participent à la finale coordonnée par la Fédération Internationale Automobile (FIA). Chaque nation est représentée par 2 filles et 2

garçons, soit un total de 84 jeunes. La Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) y participe depuis l'an 2000.

L'organisation du concours à Paris est une première et constitue la consécration de l'implication de la FFCT au niveau de l'éducation auprès des jeunes.

La manifestation s'est déroulée du 16 au 18 septembre à la Halle Carpentier, halle de sports parisienne réputée pour accueillir différents événements internationaux. C'est la Russie qui s'est imposée devant la République Tchèque et la Lituanie. La France se classe 8^{ème}.



Assemblée du Sport

Le Scoop de septembre vous avait annoncé la pérennisation de cette assemblée. Nous avons ce mois-ci de nouvelles informations. Tout d'abord, le rapport intitulé « Pour une France 100% Sport » est téléchargeable sur le [site internet du CNOSE](#). Le décret instituant l'Assemblée du Sport comme une instance pérenne sera publié prochainement.

Le mouvement sportif devrait compter 15 représentants à parité avec l'Etat, les collectivités territoriales et le monde économique ; acteurs auxquels s'ajouteront un député et un sénateur. Il s'agit de mettre en œuvre une gouvernance du sport renouée, aux responsabilités mieux partagées et davantage coordonnées.

En ce qui nous concerne, nous regrettons que cette Assemblée n'ait pas eu de prolongement dans les régions et départements comme ceci avait été prévu. Après une décentralisation, on assiste à une recentralisation excessive qui ignore que les décisions sont prises par les élus locaux et que le mouvement sportif est souvent alors ignoré.

«Le mouvement sportif devrait compter 15 représentants à parité avec l'Etat, les collectivités territoriales et le monde économique »

Quand l'heure de la retraite sonnera

L'idée d'ouvrir des droits spécifiques à la retraite des sportifs de haut niveau s'est concrétisée par une décision du Président de la République qui a été communiquée par l'Élysée aux fédérations et au CNOSE.

Cette mesure figurera dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, et sera débattue au Parlement dès la fin Octobre. Si le projet était adopté, ce serait une légitime reconnaissance du temps et des efforts consacrés par tous les athlètes au service du

rayonnement international de notre pays.

Concrètement, il s'agit de valider, pour les sportifs de plus de 20 ans, disposant d'un revenu annuel n'excédant pas 26.500€ (2.208 €/mois) un maximum de 16 trimestres. « Le dispositif permettra que les périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau soient assimilées à des périodes d'assurance vieillesse... » Deux mille sportifs sont concernés par cette mesure qui coûtera entre 6 et 9 millions d'euros versés

par le Ministère. Le communiqué ne précise pas si le budget sera augmenté d'autant. On en doute.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que soutenir cette décision, car bien trop d'athlètes, par le passé, se sont retrouvés tout d'abord oubliés, et donc ignorés à leur retour à la vie professionnelle, puis ensuite pénalisés au moment de leur retraite de la vie active ; on doit donc leur rendre justice.



« cette mesure coûtera entre 6 et 9 millions d'euros »

Un nouveau ministre des sports

Comme elle l'avait annoncé, Madame Chantal JOUANNO, élue aux élections sénatoriales et contrairement aux autres ministres élus, a quitté le gouvernement. Elle est remplacée par David DOUILLET dont

l'ascension politique est unanimement reconnue comme fulgurante. Elu député en 2009, puis Conseiller Régional, il devient Secrétaire d'Etat aux Etrangers en juin dernier, un poste où il n'est pas remplacé.

Passionné par le sport, souhaitant ce poste de tous ses vœux, il n'aura que quelques mois pour imposer son empreinte. Nous lui souhaitons une pleine réussite.



Réforme des collectivités territoriales : un guide avant le grand chambardement

La Direction Générale des Collectivités Locales vient de publier un guide sur la réforme afin d'aider l'ensemble des partenaires dans sa mise en œuvre qui s'étendra sur plusieurs années :

http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/decentralisation/comite_de_reflexion/

« La loi relative à la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (RCT) contribue à la modernisation en profondeur de notre organisation territoriale ».

Immanquablement cela va conduire à une période de mise en place, plus ou moins longue, où les décisions se feront attendre, tandis que nos interlocuteurs habituels devront prendre leurs marques, sans oublier les inévitables remises en cause de projets. Les répercussions pour le mouvement sportif seront donc importantes et il faut s'y préparer. Une réunion, à l'initiative du CDOS, à laquelle un large public avait répondu, avait abouti à une motion et à un engagement, motion du monde sportif, engagement du monde politique local.

Que contient ce guide ? Quel est le calendrier ? Qu'allons-nous devenir ? Que nous apporte-t-il ?

Éléments de réponse :

Sans convaincre, il rappelle les objectifs de la réforme : « renforcer la démocratie locale », « accroître l'efficacité au plus près des citoyens », « clarifier les compétences », etc... et on passera sur les notions de réduction du nombre des élus locaux, de redéfinition de territoires, etc... pour ne retenir que l'inciden-

ce sur la vie associative et sportive, domaine rarement pris en compte.

Les structures territoriales seront donc :

- Les conseils communautaires,
- La Métropole (Le Grand Paris ?),
- Le pôle métropolitain,
- La commune nouvelle,
- Les regroupements de départements et de régions.

Mais tout cela tourne autour du nouvel élu, le Conseiller Territorial (en remplacement des Conseillers Généraux et des Conseillers Régionaux). Les mandats actuels expirent en mars 2014 (comme pour les conseillers municipaux) et les nouveaux conseillers prendront le relais. Ils seront élus au suffrage uninominal majoritaire à deux tours. L'élu siègera au Conseil Général et au Conseil Régional de son département d'élection.

Nous négligerons la redéfinition des territoires parce que ce n'est pas de notre compétence et parce que, à ce jour, cela reste encore très flou (d'autant plus à l'aube d'une élection présidentielle), y compris au niveau des intentions bien que les études antérieures, dont celles menées par Monsieur Edouard BALLADUR, contestée en son temps, seraient reprises.

Le guide précise, mais nous l'avions compris, qu'il est de la responsabilité du législateur de modifier les limites territoriales des départements et des régions. Si l'Île de France ne semble pas menacée... ce n'est pas le cas des départements franciliens.

La clarification des compétences et des financements

La clause de compétence générale, pour les départements et les régions, est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2015. Ainsi départements et régions auront des compétences « d'attribution ». Et cela à une incidence directe sur l'encadrement des subventions ! Pour le sport, les compétences seront partagées entre les communes, les communautés, les départements et les régions. S'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, à priori, il y a lieu de s'inquiéter sur l'application qu'en feront les hommes (les élus). Et c'est là qu'il faudra être attentif.

«Hormis des inquiétudes, il n'apporte, hélas, aucun éclaircissement»

Les conseils communautaires

Les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Si, aujourd'hui, nous avons peu de rapports avec eux, qu'en sera-t-il demain ? Notamment pour les investissements liés aux équipements sportifs ? Nous passerons sur les communes nouvelles parce qu'il serait surprenant que nous assistions à une vague de fusion. Le français, les sondages (et les récentes réactions) l'ont démontré, est profondément attaché à la France, à son département et à sa commune. La région, structure plus récente est davantage la préoccupation d'une identité, Bretagne, Picardie, qu'un rattachement administratif

Centre, PACA, etc... Contrairement à nos voisins européens nous avons un « étage » de plus qu'eux : le département, mais nous sommes historiquement, viscéralement, fortement attachés à cette notion.

Les types d'intercommunalité dépendent essentiellement de la densité de la population. Du syndicat de communes à la métropole, il y a différentes options qui vont prendre une place prépondérante dans la vie locale (au détriment des communes ?) et probablement bouleverser notre quotidien de dirigeants. Tout ceci est aussi régi par des règles fiscales qui ne nous concernent pas, bien que....

Il n'empêche que ces réformes auront une incidence sur le mouvement sportif dont la première sera de s'ajuster au schéma administratif : changements régionaux, départementaux et communaux. Que deviendraient des entités régionales ou départementales qui se maintiendraient malgré la disparition de leur territoire ? Plus subventionnées, elles mourront d'étouffement.

Ce guide apporte-t-il quelque chose au mouvement sportif ? Hormis des inquiétudes, il n'apporte, hélas, aucun éclaircissement. En attendions-nous ? Nous resterons donc attentifs à ce grand chambardement sur lequel aucun candidat à l'élection présidentielle n'a réellement apporté d'éléments nouveaux, pris par des préoccupations comme la crise financière, d'une autre importance. Notons enfin qu'il nous ne semble pas soutenu par l'ensemble de l'actuelle majorité....

Annecy : des experts nommés

Le 6 juillet dernier, la candidature d'Annecy pour les Jeux Olympiques d'hiver en 2018 recueillait 7 voix (sur 95 possibles).

Pour comprendre les raisons de l'échec de la candidature d'Annecy, le Président du CNOSF, Denis MASSEGLIA,

va confier l'analyse de cette débâcle à un groupe d'experts.



Les Jeux Paralympiques menacés

Le CIO n'a pas inclus les Jeux Paralympiques dans les Jeux au delà de 2016... et les relations avec le CIP (Comité International Paralympique) sont

« tendues ». Offrir les infrastructures olympiques aux handicapés est cependant unanimement apprécié. Les deux organismes sont donc dans

l'obligation de sortir de cette crise que nous espérons passagère.

Affaire à suivre...



Rugby, Coupe du monde : mi-temps rallongée

A l'occasion de l'actuelle coupe du monde de Rugby, les mi-temps passeront de 10 à 12

minutes afin de permettre aux chaînes de télévision qui retransmettent les matchs, de

disposer de 2 minutes supplémentaires pour leurs spots publicitaires.



Tennis, second tour de l'US Open

Le 1^{er} septembre, Jo-Wilfried TSONGA gagne son match du second tour de l'US Open de tennis 6.3, 7.5, 6.2.

Son adversaire avait, au tour précédent, gagné son 1^{er} match

« de grand chelem ». Réputé grand serveur et lourd frappeur, il venait de frôler un premier record : une première balle de service à 252 km/h ! Sauf qu'elle était fautive et que le

record n'a pas été homologué. Son père lui, détient 35 records du monde de saut à la perche !

Leur nom ? Sergueï BUBKA.



Un footballeur pro espagnol abandonne sa carrière

En Espagne, le football est au firmament et c'est à ce moment précis, que Javi POVES, 24 ans, défenseur souvent

remplaçant, annonce qu'il abandonne le football professionnel... à cause des paris sportifs, de l'argent et de la

corruption. Rien de bien sensationnel si ce n'est que cette décision se revendique du mouvement des indignés...



Un avion s'écrase en Russie

Parmi les victimes figurent 24 joueurs d'une équipe russe de hockey sur glace, Iaroslavl, une

des meilleures formations européennes. Cet accident s'ajoute à une longue liste de clubs

décimés par des tragédies aériennes dont le Torino (1949), Manchester United (1958)...



Kostas Kenteris et Ekaterini Thanou blanchis

Nouveau rebondissement plus de sept ans après les faits. Les deux athlètes grecs avaient prétexté un accident de moto

afin de se soustraire à un contrôle antidopage avant les Jeux d'Athènes en 2004. Condamnés et suspendus, ils

ont fait appel et la justice leur a donné raison. Sauf que leur carrière est terminée.

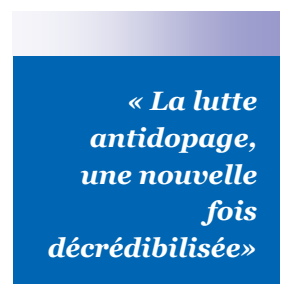


Roberto Heras, blanchi aussi

Suspendu deux ans pour un contrôle antidopage positif à l'EPO lors de sa 4^{ème} victoire au Tour d'Espagne 2005, la Vuelta, Roberto HERAS avait bien évidemment perdu le bénéfice de cette victoire et c'est le russe

Denis MENCHOV qui le remplaça au palmarès. Mais la justice espagnole qui a constaté de nombreuses irrégularités, vient 6 ans après de le laver de tous soupçons ! Aujourd'hui âgé de 38 ans Roberto HERAS

n'est plus coureur cycliste. Le palmarès du Tour d'Espagne 2005 va-t-il être, à nouveau, révisé ? La lutte antidopage, une nouvelle fois décrédibilisée, va-t-elle avancer car le contrôle était bel et bien positif ?...



94 LAttitude Sport : bilan

Pour sa deuxième édition, notre événement 94 LAttitude Sport s'est déroulé le samedi 17 septembre au Complexe sportif de la Plaine des Bordes et au Centre technique et sportif de tir à l'arc.

410 enfants accompagnés de leurs parents, ou par des éducateurs, ont participé aux 17 ateliers d'initiation qui avaient été mis en place de 14h à 18h. Ce ne sont ainsi pas moins de 700 personnes qui étaient présentes sur cet événement: une belle réussite malgré le temps maussade.

L'objectif de cette journée était de faire découvrir aux enfants et adolescents des Zones Urbaines Sensibles environnantes des sports peu connus, et surtout praticables dans des clubs à proximité de chez eux : pari gagné. Cette journée a été un

bel exemple de mixité à tous les niveaux : presque autant de filles que de garçons, une tranche d'âge allant de 2 à 50 ans, des personnes résidents aussi bien à Chennevières, qu'à Champigny, au Plessis Trévisé et à La Queue en Brie, hors et en ZUS...

Parmi les activités proposées, le basket-ball a remporté un franc succès, tout comme les baptêmes de plongée et le tir à l'arc. Mais les autres ateliers n'en ont pas pour autant été délaissés, bien au contraire. De nombreux enfants se sont ainsi succédés sur les tatamis pour y découvrir le taekwondo, la lutte et le karaté, mais aussi dans les structures gonflables pour y apprendre le football américain et le baseball, et sur les différents terrains pour s'initier au double-dutch, à l'escrime, au twirling bâton, à

la capoeira, à l'athlétisme, à la danse antillaise, à la boxe et enfin à l'aéromodélisme. Les clubs présents ont même inscrits de nouveaux adhérents pour la saison 2011/2012.

Ce fût donc une belle journée d'animation sportive, et nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à faire de cette manifestation un succès: le Conseil Général et la DDCS, les services des sports des villes de Chennevières-sur-Marne, la Queue-en-Brie et le Plessis Trévisé, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, les différents centres qui ont organisé une sortie pour venir sur la parc, les associations qui ont animé la journée et tous les bénévoles qui sont venus pour nous aider. Bravo à tous et merci de votre investissement. À l'année prochaine!



Nouveau partenariat avec Culture du Cœur



Culture du Cœur existe en Val-de-Marne depuis 2001. Cette association a pour vocation de « lutter contre l'exclusion et d'agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs ». À cet effet, elle met en place des partenariats avec des structures culturelles et sportives en vue d'obtenir des invitations pour des spectacles et événements sportifs, et de monter des projets en direction de ces publics. En parallèle, elle se rapproche de structures sociales qui devien-

nent des relais pour sensibiliser leur public à ces domaines en utilisant ces invitations et en participant aux projets mis en place.

Ces deux réseaux sont régulièrement mis en contact pour favoriser les échanges et créer de nouvelles synergies. Ainsi lorsque l'association nous a contacté, il nous a paru évident de s'associer à leur action. Un partenariat a donc été signé dans lequel le CDOS s'engage à aider Culture du Cœur dans ses démarches auprès du mouvement sportif. Le sport est sans

aucun doute un vecteur d'intégration sociale important, il était donc important que son représentant s'investisse dans cette démarche. Cela fait ainsi suite au projet 94 LAttitude Sport lancé en direction de ce public. Si le CDOS a pour devise d'être toujours plus proche du mouvement sportif, c'est parce qu'il se veut proche des gens qui le composent aussi bien du côté des dirigeants, éducateurs etc, que des pratiquants que nous souhaitons de tous horizons. Alors bravo à Culture du Cœur pour leur travail de fond.



Les Echos 94

Une moisson de médailles pour l'aviron Marne et Joinville

Les kayakistes de Joinville Eau Vive ont remporté neuf médailles aux Championnats de France de canoë-kayak de descente qui se sont tenus du 12 au 17 Juillet dernier à La Plagne, soit :

- Elodie Marcelli Championne de France cadette de kayak en descente classique,
- Julie Fievrez et Gilles Massonnet Champions de France en descente sprint, catégorie séniors mixte, ils remportent aussi le bronze en descente classique,
- Julie Fievrez gagne aussi l'argent en descente sprint féminine sénior et le bronze en descente classique,
- Sylvia Van Der Vossen remporte deux médailles de bronze en descente sprint et classique en catégorie vétéran,
- Benjamin Vaurs monte sur la 3^{ème} place du podium en descente sprint, catégorie vétéran.

Enfin, pour conclure, ce club obtient la médaille de bronze en canoë par équipes en descente sprint.

Une très belle saison pour laquelle on se doit de féliciter tous les compétiteurs, dirigeants et entraîneurs de ce club qui s'illustre régulièrement dans les grandes compétitions.

Encore et toujours Gwladys Epangue !

Après avoir remporté son deuxième titre de Championne du Monde en Taekwondo,

Gwladys s'est de nouveau imposée à l'occasion du Tournoi Mondial de qualification Olympique à Bakou en juin. Sur sa lancée elle a participé aux Championnats du Monde Militaire en juillet au Brésil, où elle a encore remporté la médaille d'or. Elle se positionne donc comme une des grandes favorites des prochains J.O. de Londres 2012. Gwladys est une grande championne que le Val de Marne est fier de compter.

Une belle saison pour le tennis Val de Marnais

La Ligue de Tennis du Val de Marne peut-être fière des résultats de sa saison 2010/2011, à savoir :

- Championnat de France individuels dans la catégorie 17/18 ans ou junior : Tristan Lamasine du T.C. Thiais Belle Epine décroche le titre de Champion de France.
- Championnat de France chez les 13/14 ans : Mandrézy Rakotomala formé à l'U.S Créteil décroche le titre de Champion de France

A ces deux titres, il convient d'ajouter les performances de Ronan Joncour de l'U.S Fontenay finaliste contre Tristan Lamasine, lequel a été dans sa catégorie demi finaliste des Internationaux de France. A ce palmarès on doit associer 3 autres jeunes du département : 8^{ème} de finale 17/18 ans, Victor Girat Magin, Grégoire Barrère et Sébastien Boltz..

On notera aussi les bonnes places des filles au Championnat de France par équipes dans la catégorie des 10 ans, cinquième tout comme

les garçons.

Pour finir sur ces bonnes nouvelles, on se doit de mentionner que le cap des 23.000 licenciés a été dépassé, ce qui prouve la bonne santé de ce sport qui n'est plus réservé qu'à une élite, comme ce fût le cas à une certaine époque déjà lointaine.

On ne peut donc que se réjouir pour cette discipline et féliciter son dynamique président, François Jauffret, auquel il convient d'associer l'ensemble des dirigeants et dirigeants, ainsi que tous les entraîneurs et cadres techniques.

Une amende reversée par la Ligue Nationale de Cyclisme à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif

A l'époque, l'affaire avait suscité beaucoup de commentaires. Pour la dernière étape du Tour de France 2010, l'équipe Radioshak, celle de Lance AMSTRONG, sans en avoir sollicité l'autorisation, arbora un maillot floqué du numéro 28 en référence aux 28 millions de personnes annuellement touchées par le cancer.

L'UCI lui infligea une amende de 4.221 € (5.000 francs suisses) qui vient d'être transférée à la Ligue Nationale de Cyclisme afin d'être reversée dans une caisse de secours de coureurs. Or, il fut unanimement décidé de faire don de cette petite somme d'argent à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif, un geste qui mérite d'être souligné.



La Mandrinne

A l'initiative du Vélo Club de la Région de Mandres, toutes les femmes sont conviées, le dimanche 16 octobre, à la 3^{ème} édition de la Mandrinne, une randonnée cyclotouristique de 20, 30 ou 70 km sur des routes charmantes aux couleurs de l'automne et où il fait bon cycliser avant les frimas de l'hiver.

Alors, débutantes ou chevronnées, notez cette date ! Et ce sera pour une bonne cause, celle de la Ligue Contre le Cancer. Les organisateurs ont aussi l'ambition d'étoffer leur équipe féminine.

Football, tournoi International des jeunes de 16 ans

Cette 13^{ème} édition sera organisée par le District du Val de Marne du 25 au 29 Octobre sur cinq communes du département à savoir :

- Le mardi 25 Octobre à Sucy en Brie (Stade du Parc Omnisports) et à Choisy le Roi (Stade Jean Bouin)
- Le jeudi 27 Octobre à Fontenay- Sous- Bois (stade Georges Le Tiec) et à Bry sur Marne (Palais des Sport des Maisons Rouges)
- Le samedi 29 Octobre à Bonneuil sur Marne au Complexe sportif Léo Lagrange

Les sélections des Pays-Bas, du Pérou, des U.S.A et de la France seront opposées. L'entrée est gratuite, vous trouverez sur le site du CDOS tous les détails. Nous ne pouvons que souhaiter un vif succès aux organisateurs, et invitons les vrais amateurs de ce sport à venir nombreux.

Renseignements au District de Football : 01.55.96.11.00.

Les Echos 94

Journée du sport scolaire

L'USEP a eu la lourde et délicate tâche d'organiser le 21 Septembre au Parc des Sports de Sucy en Brie, cette manifestation en très peu de temps. Ce fut une réussite pour toute l'équipe, et l'Inspecteur d'Académie qui avait fait le déplacement à Sucy, a été très intéressé et sans doute impressionné par la réactivité de l'USEP. La présidente Isabelle Cherel n'a pas manqué de valoriser l'action de tous, tant dans leurs missions professionnelles que dans leur engagement au quotidien. Nos amis Eric Piedfer et Lionel Casses ont vivement remercié tous les encadrants et le CDOS qui était venu soutenir et aider au bon déroulement en les personnes de Jacques Célrier, Annick Louvard et Jessica Lopès.

Rugby : futur grand stade

Parmi les dossiers parvenus à la Fédération Française de Rugby le 18 juillet dernier, la FFR en a retenu 6 pour la suite du processus de décision qui aboutira, en décembre, au choix de deux ou trois dossiers pour la phase finale. Le choix définitif est annoncé pour la fin du premier semestre 2012. Les six dossiers retenus sont :

- La ville d'Achères (78),
- La communauté d'agglomération d'Evry – Centre

- Essonne (91),
- La communauté d'agglomération du Val d'Orge (91),
- La ville de Massy, l'établissement public de Paris-Saclay et le soutien de la communauté d'agglomération Europ'Essonne (91),
- La ville de Sevran (93),
- L'établissement public d'aménagement Orly – Rungis – Seine Amont avec les villes de Rungis, Orly, Thiais et Chevilly-Larue et avec le soutien du Conseil Général du Val de Marne.

4ème anneau alfortvillais

C'était l'été indien à Alfortville le 25 septembre. C'est sur un nouveau parcours longeant les bords de seine, que 38 femmes et 78 hommes, soit 116 courageux, se sont élancés avec derrière eux le pont suspendu féérique, afin de parcourir 3,km3, 6km6 ou 9km9. L'arrivée a eu lieu tout prêt du nouveau centre aquatique qui leur a généreusement ouvert les vestiaires et les douches pour le confort d'après course.

Beaucoup sont venus s'inscrire dès le matin, parfois seul ou en famille. Trois courses d'enfants ont précédé les grandes boucles.

Des lots, médailles, coupes, trophées, fleurs et le tee-shirt de la course ont été remis aux

vainqueurs. L'USA Athlétisme a également eu le soutien de quelques commerçants comme Interflora, André fleur, Trophées 94, la pizzeria Blanqui, la pizza di Napoli, et le centre aquatique.

Toute l'énergie du service des sports et de l'OMS leur a permis d'organiser, avec le soutien de la municipalité, cette course encore cette année. La présence de Christian Plat sur cette course a aussi été d'un grand soutien pour tout ce qui concernait l'informatique et les résultats, l'USA le remercie. Toute une équipe a œuvré en amont et le jour même à la bonne marche de cette animation. Sans cette équipe de bénévoles qui s'anime toute l'année au sein du club, ce genre de manifestation ne pourrait avoir lieu. Bravo à tous!



Un nouveau dojo à Villeneuve Saint Georges

On vient d'apprendre par la presse l'inauguration le vendredi 23 Septembre de ce temple des arts martiaux qui a élu domicile dans le gymnase Jules Ferry qui a été refait à neuf. On aurait aimé le savoir autrement, mais ce n'est

pas la première fois que le CDOS qui représente le mouvement sportif est oublié. Qu'importe, c'est quand même une très bonne nouvelle pour le judo et le karaté. Cette salle dédiée de 300 m² a reçu le nom de Nicolas Debarge en hommage à ce jeune licencié du club de judo, policier et mort dans l'exercice de ses fonctions.

Semaine de découverte et d'initiation à l'haltérophilie

Du 24 au 28 octobre, le CDHMFAC 94 organise une semaine gratuite de découverte et d'initiation à l'haltérophilie. Ce stage est ouvert à partir de 12 ans. Les clubs participant à cette initiative sont la VGA, l'USC et Cachan Haltérophilie Musculation. Renseignements : Michel BARRA, Président, 01.48.89.44.68

Le CDOS était présent...

Le 4/09, à Saint Maur : Journée-Portes Ouvertes de la VGA – J.CELERIER

Le 10/09, à Fontenay/Bois : 6ème journée des Associations Sportives – Y.LEVERGER

Le 11/09, à St Quentin en Yvelines : Journée SVS-SVB – JP.HEURTEFEU

Le 16/09, à Choisy le Roi : Conseil d'Administration du Parc Interdépartemental des Sports – L.CASSES

Le 22/09, à Créteil : Conseil D'administration du C.D de Tourisme – C.LOPES

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Christian PLAT et Jean-Claude RAOULX.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...